



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)

VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES CADRE LÉGAL ET JUSTICE ACTUALITÉ

Assassinat de Daphne Caruana Galizia : RSF dépose plainte en France pour complicité d'assassinat et corruption



ORGANISATION : RSF_fr

Reporters sans frontières (RSF) et les membres de la famille de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia ont déposé plainte ce mardi 3 décembre auprès du parquet national financier et du procureur de la République de Paris pour complicité d'assassinat et corruption active et passive.

La plainte déposée ce jour par Maître Emmanuel Daoud au nom de RSF et de la famille de la journaliste vise en particulier l'homme d'affaire Yorgen Fenech, le chef de cabinet du Premier ministre maltais Keith Schembri et le ministre du Tourisme Konrad Mizzi, qui viennent de démissionner.

RSF et des membres de la famille suspectent Yorgen Fenech d'avoir utilisé des revenus générés par des actifs qu'il possède en France pour corrompre ces deux responsables politiques maltais afin d'obtenir l'attribution d'un important marché public - sur lequel Daphne Caruana Galizia enquêtait au moment de sa mort - mais aussi à payer les auteurs de l'attentat à la voiture piégée qui a coûté la vie à la journaliste le 16 octobre 2017.

La journaliste d'investigation dénonçait régulièrement sur son blog "*Running commentaries*" la corruption de la classe politique maltaise. Dans le cadre de son enquête sur l'attribution d'un marché public pour la construction et l'exploitation d'une centrale électrique à Malte, elle avait révélé l'existence d'une société basée à Dubaï, 17 Black, utilisée pour réaliser des transferts d'argent suspects.

Après sa mort, un collectif de médias a poursuivi son enquête et révélé que la société 17 Black appartenait à Yorgen Fenech, par ailleurs dirigeant de la société Electrogas Malta, qui s'était vu attribuer le marché de la construction et l'exploitation de la centrale électrique en question.

Dans leur enquête collaborative intitulée "Daphne Project", les journalistes ont par la suite révélé des mails entre la société 17 Black et deux sociétés écrans établies à Panama, appartenant respectivement à Konrad Mizzi et Keith Schembri. Ces mails évoquaient des virements de sommes pouvant s'élever jusqu'à deux millions de dollars pour des services non spécifiés. RSF et la famille de la journaliste suspectent que ces versements ont servi à rémunérer ces hauts responsables politiques maltais pour l'attribution de ce marché public, l'assassinat de la journaliste Daphne Caruana Galizia étant la conséquence directe de la corruption dénoncée par cette dernière au sein du gouvernement maltais.

L'homme d'affaires Yorgen Fenech a finalement été arrêté le 15 novembre dernier alors qu'il tentait de fuir l'île et a été mis en examen pour complicité dans l'assassinat de la journaliste. Il a désigné le chef de cabinet du Premier ministre, Keith Schembri, comme le « vrai commanditaire » de l'assassinat.

Suite à ces développements, RSF et la famille Caruana Galizia, aidés par l'avocat Emmanuel Daoud, ont découvert que Yorgen Fenech possédait d'importants actifs en France, notamment l'hôtel Hilton d'Evian-les-Bains. L'homme d'affaire maltais est par

ailleurs propriétaire d'une écurie de chevaux de course en France, qui a généré des gains de plusieurs centaines de milliers d'euros entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2017. Au vu de ces éléments, les plaignants considèrent que le parquet national financier ou le procureur de la République près le tribunal de grande Instance de Paris doivent ouvrir une enquête préliminaire ou une information judiciaire.

"La mort d'une journaliste dans un pays de l'Union européenne ne peut rester impunie, déclare le secrétaire général de Reporters sans frontières, Christophe Deloire. *Dès lors que les actifs en France d'un des probables commanditaires ont pu servir à rémunérer les auteurs de ce crime odieux, la justice française doit enquêter et contribuer à l'établissement de la vérité sur l'assassinat."*

Malte occupe le [77e rang sur 180 pays](#) au [Classement de la liberté de la presse 2019](#) de RSF, après avoir chuté de 30 places ces deux dernières années.

Publié le 04.12.2019 • Updated on 04.12.2019

Europe - Asie centrale Malte France Violences contre les journalistes

Cadre légal et justice Actualité Corruption Crime organisé Impunité



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)

VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES CADRE LÉGAL ET JUSTICE ACTUALITÉ

Violences policières : RSF dépose plainte contre X à Paris avec 13 journalistes



Paris, nouveau palais de justice AFP

ORGANISATION : RSF_fr

Face au nombre inédit de journalistes blessés par des membres des forces de l'ordre durant les manifestations des "gilets jaunes", Reporters sans frontières (RSF) dépose plainte contre X auprès du parquet de Paris aux côtés de treize journalistes victimes de violences policières.

Le 20 décembre, RSF a déposé plainte auprès du parquet de Paris aux côtés de treize journalistes victimes de violences policières pendant les manifestations des "gilets jaunes", entre novembre 2018 et mai 2019. La plainte vise des violences volontaires et atteintes aux biens commises par personnes dépositaires de l'autorité publique.

De Lille à Paris ou Toulouse en passant par La Rochelle, les journalistes plaignants ont signalé avoir fait l'objet de violences alors qu'ils étaient parfaitement identifiables en tant que journalistes (casques et brassards), ne causaient aucun désordre et n'entraînaient pas le travail de la police. Le plus souvent à l'écart des manifestants, certains se sont même présentés aux agents des forces de l'ordre en arrivant sur le lieu de la manifestation.

A La Rochelle, le photographe **Xavier Léoty** a eu le genou fracturé suite à un tir de LBD le 12 janvier 2019, entraînant 45 jours d'interruption totale de travail (ITT). **Jean-Claude Moschetti**, un photographe indépendant qui couvrait les manifestations du

19 janvier 2019 à Rennes, a reçu un impact de grenade lacrymogène à l'oeil, suscitant une perte de vision partielle pendant plusieurs jours.

La plupart de ces journalistes déclarent avoir été délibérément visés. C'est le cas du photographe **Adrien Lévy-Cariès** qui, le 1er décembre 2018, a reçu plusieurs coups de matraque durant une intervention policière dans un restaurant Burger King près de l'Arc de Triomphe à Paris, lui causant un hématome pendant plusieurs jours. A Toulouse, **Frédéric Scheiber** a été gazé sans motif en plein visage par un CRS le 20 avril 2019, après avoir été visé par un tir de grenade lacrymogène.

"Nous portons plainte aujourd'hui afin que ces violences soient sanctionnées et leurs auteurs condamnés, mais aussi pour amener les pouvoirs publics à revoir en profondeur la gestion du maintien de l'ordre dans les mouvements sociaux, pour qu'enfin les journalistes ne soient plus ciblés par certains fonctionnaires en charge du maintien de l'ordre, déclare Christophe Deloire, secrétaire général de RSF. Les manifestations sont des événements d'intérêt public qu'il incombe aux journalistes de couvrir pour rendre compte de la réalité du terrain. Il est donc inacceptable qu'ils soient victimes de violences de la part de membres des forces de l'ordre alors qu'ils ne font qu'exercer leur métier."

"Des journalistes et des photoreporters ont été violentés ou blessés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions mais l'institution judiciaire ne semble pas s'en émouvoir. Cela est inadmissible, déclare Maître Emmanuel Daoud du cabinet Vigo qui représente les treize journalistes et RSF. La liberté d'information doit être protégée et la justice doit faire preuve de la plus grande célérité pour préserver l'exercice de cette liberté fondamentale."

Malgré les nombreux appels de RSF aux forces de l'ordre afin qu'elles respectent les règles élémentaires de la liberté de la presse, la situation ne semble pas s'être améliorée et les violences policières n'ont pas faibli : la journée du 5 décembre, premier jour de mobilisation contre la réforme des retraites, a été marquée par un niveau de violence extrêmement élevé envers les journalistes : le photo-journaliste **Mustafa Yalcin** de l'Agence Anadolu (AA) a par exemple été gravement blessé à l'oeil par une grenade de désencerclement et en a très probablement perdu l'usage, malgré le port d'un casque de protection.

Durant les seuls six premiers mois de manifestations, RSF avait dénombré au moins 54 cas de journalistes blessés, dont 12 sérieusement par les forces de l'ordre au cours de 120 incidents répertoriés. Dès juillet 2017, RSF avait tiré la sonnette d'alarme en saisissant le Défenseur des droits à propos des violences sur des journalistes durant le mouvement "Nuit debout". RSF avait également dénoncé les violences policières auprès du président de la République le 3 mai 2019. Ce dernier s'est engagé à ce que des "actions soient prises" face aux violences policières commises contre la presse lors des manifestations des "gilets jaunes". L'organisation avait rencontré le ministre

Violences policières : RSF dépose plainte contre X à Paris avec 13 journalistes | RSF de l'Intérieur Christophe Castaner le 18 juin 2019 pour demander des mesures concrètes et lui soumettre ses préconisations sur la gestion du maintien de l'ordre.

La France est aujourd'hui à la 32e place au classement mondial pour la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières en 2019.

-

Pierre Angelergues, journaliste

Valentin Belleville, reporter photographe

François Guénet, photographe

Kevin Figuier, photo-journaliste et rédacteur

Lucas Léger, journaliste

Xavier Léoty, journaliste

Adrien Lévy-Cariès, photographe

Thomas Morel-Fort, photo-journaliste

Jean-Claude Moschetti, photographe

Gabriel Pacheco, photo-journaliste

Frédéric Scheiber, photo-journaliste

Carine Schmitt, photographe

Johan Van Hasselt, photographe

Publié le 20.12.2019 • Updated on 20.12.2019

Europe - Asie centrale France Violences contre les journalistes

Cadre légal et justice Actualité Agressions Impunité

OFFRIR LE MONDE

SOCIÉTÉ • VIOLENCES POLICIÈRES

« Gilets jaunes » matraqués dans un Burger King en 2018 : un procès requis contre neuf CRS

Le 1^{er} décembre 2018, des membres des CRS avaient été filmés en train de rouer de coups des manifestants pendant l'acte III des « gilets jaunes ».

Le Monde avec AFP

Publié le 01 août 2024 à 18h33, modifié le 02 août 2024 à 13h47 · Lecture 2 min.

La scène était d'une rare violence : plusieurs membres des compagnies républicaines de sécurité (CRS) frappant au sol des manifestants et quelques journalistes qui avaient trouvé refuge dans un Burger King près des Champs-Elysées, lors de l'acte III des « gilets jaunes », le 1^{er} décembre 2018. Presque six ans après les faits, le parquet de Paris a requis, mercredi 31 juillet, un procès contre neuf CRS soupçonnés de violences volontaires aggravées contre au moins quatre « gilets jaunes » et un journaliste, a confirmé, jeudi, au *Monde* une source judiciaire, après une information de l'Agence France-Presse (AFP).

Le parquet a relevé que certains CRS, « munis de leur matraque et de leur bouclier », avaient frappé « à plusieurs reprises les manifestants non hostiles » qui s'étaient « réfugiés » dans le restaurant, d'après le réquisitoire définitif consulté par l'AFP. Ces manifestants violentés « se trouvaient au sol » ou « tentaient de sortir les mains en l'air », a souligné le ministère public, qui a ouvert une information judiciaire en mai 2019.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



Payez moins cher votre mutuelle

Economisez 416€ sur votre mutuelle santé

Lire aussi | [« Matraquage » du Burger King : un conseil de discipline très clément pour les policiers](#)

Le ministère public a requis un procès devant le tribunal correctionnel pour violences volontaires aggravées par personne dépositaire de l'autorité publique. Les violences imputées à six d'entre eux ont notamment entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours chez les parties civiles. Leur avocat, Laurent-Franck Lienard, n'a pu être joint dans l'immédiat.

« C'est une excellente nouvelle même si on reste sur un sentiment mitigé, celui d'une justice qui passe au forceps et dans la douleur », d'après Moad Nefati, l'avocat qui défend Nathan Artaud, partie civile dans cette procédure, qui a reçu vingt-sept coups de matraque

L'intervention dans le Burger King « a été un déchaînement de violence inacceptable de la part de représentants des forces de l'ordre », a commenté auprès du Monde Emmanuel Daoud, avocat du photojournaliste Adrien Lévy-Caries, qui a reçu deux coups de matraque, ajoutant : « Certains mis en cause ont reconnu que leur comportement ne correspondait pas aux procédures d'intervention et aux valeurs incarnées par les CRS et ont avancé que cette journée particulière leur avait fait perdre leur discernement. »

Prendre conscience du drame vécu

Les investigations, confiées à l'inspection générale de la police nationale (IGPN), ont permis le décryptage de nombreuses images, notamment de vidéosurveillance du restaurant. Il revient désormais à la juge d'instruction de trancher sur la tenue d'un procès ou non.

A l'époque des faits, « les violences policières n'existaient pas pour Emmanuel Macron », a taclé Arié Alimi, avocat de deux manifestants blessés. « Il est désormais probable que neuf CRS soient renvoyés devant le tribunal », s'est-il félicité. L'avocat, qui représente de nombreuses parties civiles dans des dossiers d'accusations de violences policières, a prédit que « la multitude de procédures à venir permettra à la population de prendre conscience du drame vécu par toutes les victimes ».

Plus d'un an après les brutalités commises par les policiers, une enquête confiée à l'inspection générale de la police nationale avait conclu à un usage excessif de la force, soulignant non seulement que les manifestants « s'étaient réfugiés à l'intérieur de l'établissement en raison de la présence massive de gaz lacrymogènes sur l'avenue » – et non pour y commettre des dégradations, selon une première version policière –, mais encore que, « sur la totalité des coups de matraque ou de pied assénés, aucun ne semblait justifié, nécessaire ou proportionné ».

Tout au long de l'enquête, les suspects et leur commandant – qui échappe, lui, aux poursuites, car il est placé sous le statut de témoin assisté – ont présenté leur intervention comme indissociable du chaos de l'acte III des « gilets jaunes », avec notamment à Paris des violences ou d'importantes dégradations, notamment à l'Arc de triomphe.

Lire aussi | [« Gilets jaunes » : un an après les brutalités commises par la police dans un Burger King, les ambivalences de l'IGPN](#)

Le Monde avec AFP

Le Monde Ateliers

Découvrir

La Nuit de la Géopolitique

Comprendre les bouleversements en cours.

Cours du soir

La nuance mode d'emploi - Saison 2

Atelier d'écriture

« Écrire sur soi, écrire le monde » avec Chloé Delaume

Voir plus



Accueil / Société / Police / Justice

Violences policières

Gilets jaunes matraqués dans un Burger King en 2018 : neuf CRS seront jugés à Paris

Un procès pour violences volontaires avec plusieurs circonstances aggravantes aura lieu contre neuf CRS accusés d'avoir frappé des gilets jaunes lors d'une manifestation à Paris, en décembre 2018.



Jusqu'à dimanche : 3 mois pour 1€ au lieu de 35.70€



A Paris, le 1er décembre 2018, devant le Burger King où se sont produites les violences. (Boby/Libération)

par LIBERATION et AFP

publié le 28 février 2025 à 14h30



Six ans après des coups de matraques et de pieds assénés à des gilets jaunes dans un Burger King, près de l'Arc de Triomphe à Paris, [neuf CRS seront jugés par le tribunal correctionnel](#) pour ces violences possiblement illégitimes, a-t-on appris ce vendredi 28 février. Ces neuf CRS, tous membres à l'époque de la CRS 43, basée à Chalon-sur-Saône, avaient visé [une dizaine de manifestants non hostiles](#) et pour beaucoup non identifiés encore aujourd'hui, qui s'étaient réfugiés dans le restaurant lors de l'acte III des gilets jaunes, le 1er décembre 2018, considéré comme [l'un des épisodes les plus violents de ces manifestations](#).

A lire aussi

Violences policières contre des gilets jaunes dans un Burger King : les CRS mis en cause soutenus sans relâche par leur hiérarchie

Dans son ordonnance signée vendredi, la magistrate instructrice rappelle que cette journée était possiblement «la plus difficile en termes de maintien de l'ordre» des manifestations des gilets jaunes : «particulièrement violente», voire «insurrectionnelle» avec des «scènes de chaos», selon le mot de la procureure dans ses réquisitions de juillet 2024.

En fin d'après-midi, alors que les grenades lacrymogènes pleuvaient, la CRS 43 avait pour mission «de s'opposer aux casseurs qui pillent les commerces» ou incendaient le mobilier urbain, et certains manifestants sont entrés «dans le Burger King en forçant la porte du fast-food». Treize membres de la compagnie ont alors pénétré dans les lieux. Ont suivi «des violences [...] avec armes et boucliers et sans sommations», note l'ordonnance, dont l'autorité hiérarchique elle-même reconnaîtra le caractère

Nos newsletters >



Alerte Libé
Les alertes, infos et enquêtes Libé à ne pas manquer



Libé Matin
Le brief matinal idéal pour bien commencer la journée



Opinion
Les billets, éditos, tribunes ou chroniques qui font débat

J'en profite !

Actualité, politique, lifestyle... découvrez toutes nos newsletters



Les plus lus

Le billet de Thomas Legrand

Interdiction du voile pour les petites filles dans l'espace public : mais où va Gabriel Attal ?

Abonnez

01

Quinzaine des cinéastes

Cannes 2025 : «Yes», la charge survoltée de Nadav Lapid contre la société israélienne

02



«Des violences insupportables»

La juge d'instruction souligne ainsi que les manifestants visés «n'ont pas commis de violences ou de dégradations» dans le Burger King mais plutôt «recherché de l'air et de l'eau pour pouvoir s'asperger le visage», certains vomissant alors. Agés de 30 à 52 ans, les policiers, tous des hommes, comparaîtront donc pour des violences volontaires avec plusieurs circonstances aggravantes, faisant encourir à certains jusqu'à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende. Sollicité, leur avocat, Me Laurent-Franck Liénard, n'a pas répondu dans l'immédiat.

La juge n'a en revanche pas mis en cause la hiérarchie policière de la compagnie car celle-ci «n'a pas donné pour ordre d'agir de la manière dont cela s'est produit» effectivement, même si elle aurait «pu prendre des décisions plus adaptées». Me Arié Alimi, qui défend deux manifestants victimes ce jour-là, évoque «des violences insupportables dans une affaire emblématique». «Mes clients sont soulagés et attendent avec impatience le procès. Nous regrettons cependant que les donneurs d'ordre aient été écartés de la poursuite. Ce sera un procès majeur pour rappeler la façon dont les gilets jaunes ont été brutalisés par le pouvoir», a ajouté le conseil.

Pour aller plus loin :

[Violences policières](#) [Gilets Jaunes](#)

CONTENUS SPONSORISÉS



L'essayer c'est l'adopter:
découvrez é-Berlingo VAN.
Citroën é-Berlingo VAN



Choisissez la Carte qui vous
ressemble
American Express



C'est voté, l'État paie vos panneaux
solaires si vous habitez dans ces...
Info Photovoltaïque

Cible

Trump retire à Harvard le droit d'accueillir des étudiants étrangers, l'université porte plainte

03

Portrait cannois

Cannes 2025 : Scarlett Johansson, flegme royal

04



Dans la même rubrique

A chaud

Démantèlement d'un réseau pédocriminel : un «évêque» alsacien dans le coma après s'être defenestré

23 mai 2025

A la barre

A la barre

«Les faits sont exécrables, on s'écarte de l'humanité» : au procès du «druide» tueur de l'Aveyron, Philippe S. condamné à trente ans de réclusion

23 mai 2025 abonnés

A Marseille, l'ancien adjoint aux sports jugé pour
violences : «Ce jour-là, la démocratie était à terre»
23 mai 2025 abonnés

JUSTICE
**L'ancien maire de Toulon Hubert Falco condamné
pour injures contre un journaliste**
23 mai 2025

Suivez-nous :         

Dossiers	Services	Conditions générales	Où lire Libé?
Gouvernement Bayrou	Contactez-nous	Mentions légales	Guide des festivals
Guerre au Proche-Orient	S'abonner	Charte éthique	Événements Libé
Guerre en Ukraine	Faire un don (déductible des impôts)	Pacte d'indépendance éditoriale	Climat Libé Tour
Donald Trump à la Maison Blanche	annonces légales	CGVU	Université Libé
La menace de l'extrême droite	Donnez-nous votre avis	Protection des données personnelles	Les newsletters
Réchauffement climatique	Foire aux questions	Gestion des cookies	Nos dossiers
Lutte contre les violences sexistes	Proposer une tribune	Licence	Les sélections Culture de Libé
Récap d'actu	Publicité	Eco-contribution	Présentation de l'application
	Conjugaison		Application sur Android
	Cours d'anglais		Application sur iPhone / iPad
	Petites annonces		Archives



© Libération 2025



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)

CADRE LÉGAL ET JUSTICE VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES ACTUALITÉ

RSF relaxée d'une plainte en diffamation du fils de l'ancien président du Mali



RSF

ORGANISATION : [RSF_fr](#)

Le tribunal judiciaire de Paris a relaxé le responsable du bureau d'investigation de Reporters sans frontières (RSF), Arnaud Froger, après une plainte en diffamation déposée par Karim Keïta, le fils de l'ancien président du Mali. Ce dernier est cité à plusieurs reprises dans les enquêtes de l'organisation concernant la disparition du journaliste malien Birama Touré en 2016.

« Il s'agit d'un nouveau camouflet judiciaire pour Karim Keïta, qui n'a eu de cesse de poursuivre en vain les journalistes ayant travaillé sur cette affaire. Mais la vraie victoire, celle de la vérité et de la justice, se fait toujours attendre. Cet ancien dignitaire du Mali est toujours en fuite. Il n'a jamais répondu aux accusations portées contre lui par de multiples témoins concernant son rôle présumé dans la disparition de Birama Touré en 2016. D'autres protagonistes, officiellement recherchés par la justice malienne, se trouvent toujours dans leur pays sans jamais avoir été réellement inquiétés. Selon notre enquête, ce journaliste n'a pas disparu : il a été détenu au secret et est mort dans des circonstances qui restent à éclaircir. Pour peu qu'ils veuillent la chercher, l'exécutif et la justice malienne ont encore les moyens de connaître la vérité. »

Arnaud Froger
Responsable du bureau d'investigation de RSF

Dans son jugement rendu jeudi 20 février 2025, la 17e chambre du tribunal judiciaire de Paris a relaxé **Arnaud Froger**, responsable du bureau investigation de RSF, des faits de diffamation imputés par Karim Keïta, ancien président de la commission Défense de l'assemblée nationale du Mali, poursuivi dans son pays pour son rôle présumé dans la disparition du [journaliste Birama Touré en 2016](#). Relevant "l'imprécision des imputations" et leurs "contradictions intrinsèques", le tribunal a déclaré la nullité de cette [plainte](#).

Depuis sept ans, RSF enquête minutieusement pour tenter de lever le voile sur la disparition de Birama Touré, journaliste au *Sphinx*, un hebdomadaire d'investigation très réputé, survenue dans la soirée du 29 janvier 2016 à Bamako. Il aura fallu plusieurs années de travail et de recouplements avant d'être en mesure de publier, pour la première fois, le 7 juillet 2021, le [premier volet](#) de notre enquête. Un an après la chute du régime d'Ibrahim Boubacar Keïta, la justice malienne venait alors d'émettre un mandat d'arrêt international à l'encontre de son fils, Karim Keïta, pour son rôle présumé dans la disparition du reporter.

À ce moment de l'histoire, RSF est en mesure d'établir trois faits : l'enquête préliminaire sur la mort de Birama Touré, menée par la gendarmerie avait été complètement bâclée et orientée dans le sens d'une disparition volontaire ne reposant sur aucun élément factuel et ressemblant à un écran de fumée ; le journaliste enquêtait sur Karim Keïta au moment de sa disparition ; et, selon plusieurs témoignages, il a été détenu au secret et est très probablement mort dans les geôles des services de renseignement maliens en lien avec le sujet sur lequel il travaillait.

Des assassins présumés promus et décorés

Quelques mois plus tard, après une nouvelle enquête de terrain à Bamako, de nouveaux témoins confirment à RSF la détention au secret du journaliste. L'un d'entre eux fournit des détails précis sur la mort du journaliste et la sortie de son corps de la prison. D'autres sources, dont l'une très proche de l'enquête, précisent que le journaliste travaillait sur une vaste affaire de détournement de fonds impliquant Karim Keïta. Ces nouvelles révélations sont alors publiées et exposées dans une [vidéo](#) le 3 février 2022. C'est cette vidéo qui a fait l'objet de la plainte en diffamation déposée par Karim Keïta et ses conseils. Sollicités, ces derniers n'avaient pas souhaité nous répondre. Deux autres journalistes -**Adama Dramé**, directeur de publication du *Sphinx*, à [Bamako](#), et **Vincent Hugeux**, ex grand reporter de *L'Express* à [Paris](#)- ayant enquêté sur cette affaire avaient déjà été poursuivis par Karim Keïta et innocentés par la justice.

Il y a un an, en janvier 2024, RSF révélait aussi les graves entraves à la justice et à la manifestation de la vérité exercées par la junte malienne au pouvoir dans cette affaire, celle-ci ayant ignoré à au moins quatre reprises les demandes de mise à disposition par la justice malienne de plusieurs militaires inculpés pour leur rôle présumé dans la disparition et le meurtre du journaliste. Non seulement ces militaires sont encore en liberté, mais, comme nous l'[exposions](#), certains sont toujours en service, ont été nommés ou promus à des postes prestigieux, voire même décorés. Le colonel Cheick Oumar N'Diaye, l'un des principaux responsables des services de renseignement maliens à l'époque des faits, occupait même, au moment de cette publication, un poste de conseiller au ministère de la Défense, celui-là même qui est censé donner son accord pour le mettre à disposition de la justice de son pays. Une situation relevant d'un conflit d'intérêts majeur.

Publié le 21.02.2025

Afrique Mali Cadre légal et justice Violences contre les journalistes

Actualité Journaliste d'investigation

Des éditeurs de presse et des journalistes européens sonnent l'alarme contre un test de Google

 lepoint.fr/debats/des-editeurs-de-presse-et-des-journalistes-europeens-sonnent-l-alarme-contre-un-test-de-google-15-01-2025-2580015_2.php

Le Point.fr

January 15, 2025



Une ordonnance du tribunal de commerce de Paris a interdit à Google de mener en France son test qui vise à retirer de ses résultats les contenus des journaux et magazines pour certains internautes.

© Vuk Valcic/ZUMA Press Wire/Sipa

La suppression unilatérale par Google de contenus de presse de ses services sonne comme une alarme pour les démocraties européennes et constitue une menace grave pour le financement de l'information « made in Europe ».

Éditeurs de presse et journalistes européens sont extrêmement inquiets du test conduit par Google visant à retirer de ses résultats de recherche les contenus des journaux et magazines pendant une période indéterminée pour environ 2,6 millions de citoyens européens.

Cette expérimentation, qui vise prétendument à mesurer l'apport de la presse à l'attractivité du moteur de recherche, constitue en réalité une menace grave pour la pérennité financière d'une information libre, du journalisme et pour les démocraties européennes.

Dévaluer la contribution de la presse

Désigné « gatekeeper » par le DMA, Google bénéficie d'une influence considérable par sa situation de monopole sur la recherche en ligne : Google est de facto le premier point d'accès à la presse et à l'information pour nombre de nos concitoyens européens. Toute

action visant à couper cet accès ébranle l'économie des éditeurs, le financement du journalisme, le droit à l'information des citoyens, et par conséquent l'exercice d'un débat public de qualité dans nos pays européens.

Nous, éditeurs européens qui pratiquons les négociations avec Google depuis des années, sommes convaincus que ce « test » ne servira qu'à alimenter un discours biaisé visant à dévaluer la contribution de la presse au moteur de recherche et à amoindrir d'autant la rémunération des éditeurs au titre du droit voisin.

Preuve en est le refus de donner aux éditeurs toute précision relative au test ou de garantir l'accès aux résultats, alors que par sa position même d'arbitre de son propre test, Google est en mesure de les manipuler à sa guise pour discréditer le rôle économique de la presse et sa contribution au succès de Google.

Suspension temporaire en France

Alors que des négociations ou des renégociations ont lieu partout en Europe pour déterminer la juste rémunération, telle que prévue par la législation européenne sur le droit d'auteur, due aux éditeurs de presse pour l'affichage de leurs contenus, cette expérimentation constitue une véritable mesure d'intimidation. C'est la raison pour laquelle en France, l'Autorité de la concurrence avait anticipé ce type de conduite et identifié un risque réel de représailles. Elle a donc, dans sa décision du 21 juin 2022, interdit à Google le déréférencement de la presse durant les phases de négociation des droits, et ce afin de préserver les conditions d'une négociation de bonne foi.

Les éditeurs de presse magazine français ont ainsi pu, par l'intermédiaire de leur syndicat, obtenir la suspension temporaire du test sur leur territoire. Les éditeurs des autres pays européens suivront avec grand intérêt les suites judiciaires françaises de ce dossier majeur, dans l'espoir que les décisions à venir affirmeront la souveraineté de l'Europe sur son environnement médiatique et informationnel.

Les éditeurs de presse et journalistes européens appellent en outre Google à mettre volontairement fin à ce « test » partout en Europe. À l'heure où les manipulations de l'information et des opinions publiques progressent de façon exponentielle, une entreprise en situation de monopole telle que Google doit assumer la responsabilité qu'elle a acquise de fait et garantir le droit des citoyens européens d'accéder à une information fiable, plurielle et indépendante.

* Cette tribune est signée par Reporters sans frontières, l'ENPA (European Newspaper Publishers'Association), l'EMMA (The European Magazine Media Association), NME (News Media Europe) et l'EFJ (European Federation of Journalists).

Victoire des magazines français face à « l'intimidation » de Google

 lepoint.fr/economie/victoire-des-magazines-francais-face-a-l-intimidation-de-google-20-02-2025-2582945_28.php

Philippe Berry

February 20, 2025



L'entreprise voulait tester de retirer les contenus de presse de Google Search, News et Discover pour 1 % des internautes français pendant deux mois et demi pour mesurer l'impact sur le trafic. © SOPA Images/SIPA

Dans l'immédiat, Google n'a pas le droit de procéder à un test controversé en France. Le tribunal des activités économiques de Paris a interdit ce jeudi 20 février à l'entreprise américaine de mener une expérience qui visait à désindexer temporairement tous les contenus de presse de ses services pour 1 % des internautes, donnant ainsi raison au Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM). Cette décision n'est pas définitive : elle va s'appliquer, sous peine d'une astreinte de 900 000 euros par jour, « dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence », saisie par le SEPM.

« Cette victoire face à Google est une nouvelle étape dans le combat du SEPM en faveur de la reconnaissance de la valeur des contenus de presse. Un grand merci à RSF pour s'être joint à notre cause. Les manœuvres d'intimidation de la presse déployées par les géants du numérique ne sont plus acceptables », se félicite François Claverie, président du SPEM et directeur général délégué du *Point*.

Google, de son côté, dénonce via un porte-parole « un précédent inquiétant alors que le gouvernement français, il y a à peine une semaine, appelait l'Europe à accélérer l'innovation ».

Bataille sur les droits voisins

L'entreprise a déjà mené cette expérience pendant deux mois et demi dans huit pays européens : Belgique, Croatie, Danemark, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne et Espagne. Pour 1 % des internautes, les contenus de presse ont été retirés de Google Search, News et Discover.

À LIRE AUSSI [**Presse : pourquoi le feuilleton des droits voisins n'est pas fini**](#) À Découvrir [**Le Kangourou du jour Répondre**](#) Officiellement, l'entreprise dit vouloir « évaluer l'influence de l'affichage du contenu des éditeurs de presse européens sur l'expérience de recherche de nos utilisateurs et sur le trafic que Google renvoie vers les éditeurs ». Mais le Syndicat des éditeurs de la presse magazine, qui représente 500 titres, estime que ce test « est frontalement contraire aux engagements que l'entreprise a souscrits en 2022 auprès de l'Autorité de la concurrence » lors des négociations sur les droits voisins, qui permettent aux éditeurs de presse de se faire rémunérer quand les géants du Web utilisent leurs contenus.

Google avait déjà écopé [d'une amende de 250 millions d'euros](#) en mars dernier pour manquement à ses propres engagements.



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)

ESPACE NUMÉRIQUE ET DÉMOCRATIE ACTUALITÉ

RSF salue la décision du tribunal de commerce de Paris de suspendre le test de Google menaçant le droit à l'information en France



RSF

ORGANISATION : RSF_fr

Le tribunal de commerce de Paris a suspendu le projet d'expérience de Google qui faisait planer une menace sur l'accès à l'information d'un pour cent de ses utilisateurs en France, dans le cadre d'un test mené pour évaluer l'intérêt des contenus de presse sur le moteur de recherche. Reporters sans frontières (RSF) salue cette décision et appelle l'Autorité de la concurrence à interdire définitivement ce test.

Ce jeudi 20 février, le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision dans l'affaire opposant Google au Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM). Le moteur de recherche avait annoncé vouloir mener un "test" en retirant les contenus de médias accessibles sur ses produits Google Search, Google News et Discover, auprès d'un pour cent de ses utilisateurs.

Le SEPM a contesté la légalité de cette action auprès du tribunal de commerce. RSF a participé à cette procédure et s'est rendue à l'audience du 30 janvier, à ses côtés, pour rappeler aux juges les risques posés au droit à l'information de centaines de milliers d'utilisateurs concernés par une telle mesure. Le SEPM a fait valoir que le test contrevenait aux engagements de Google pris devant l'Autorité de la concurrence, à savoir de ne pas changer l'expérience des utilisateurs lors des négociations des droits voisins.

"La menace impliquée par le test était tellement flagrante que le tribunal a pris une décision qui était de toute évidence la seule à prendre. Nous resterons extrêmement vigilants sur le possible retour d'une telle expérience et appelons l'Autorité de la concurrence à interdire définitivement ce test scandaleux. La décision montre que les arguments de RSF en faveur du droit à l'information fiable ont porté."

Thibaut Bruttin

“Nous nous réjouissons de cette décision qui est une victoire pour les éditeurs de presse et pour la liberté d'information dans notre pays.

François Claverie
Président du SEPM

Le recours à ces tests est une manœuvre classique du géant de la recherche en ligne. lors de négociations. Récemment, l'entreprise avait également eu recours à cette stratégie dans le cadre des [négociations sur la loi C-18](#), qui force les plateformes à rémunérer les médias pour la valeur qu'elle leur importe.

EUROPE - ASIE CENTRALE

France

25 / 180

Score : 76,62

Découvrir le pays

Publié le 20.02.2025 • Updated on 20.02.2025

Europe - Asie centrale France Espace numérique et démocratie Actualité
Contentieux et action juridique Propriétaire de médias Dirigeant de médias
Liberté de la presse Droit à l'information Démocratie Espace numérique
Internet Plateformes Technologies



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)

CADRE LÉGAL ET JUSTICE VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES ACTUALITÉ

RSF relaxée d'une plainte en diffamation du fils de l'ancien président du Mali



RSF

ORGANISATION : [RSF_fr](#)

Le tribunal judiciaire de Paris a relaxé le responsable du bureau d'investigation de Reporters sans frontières (RSF), Arnaud Froger, après une plainte en diffamation déposée par Karim Keïta, le fils de l'ancien président du Mali. Ce dernier est cité à plusieurs reprises dans les enquêtes de l'organisation concernant la disparition du journaliste malien Birama Touré en 2016.

« Il s'agit d'un nouveau camouflet judiciaire pour Karim Keïta, qui n'a eu de cesse de poursuivre en vain les journalistes ayant travaillé sur cette affaire. Mais la vraie victoire, celle de la vérité et de la justice, se fait toujours attendre. Cet ancien dignitaire du Mali est toujours en fuite. Il n'a jamais répondu aux accusations portées contre lui par de multiples témoins concernant son rôle présumé dans la disparition de Birama Touré en 2016. D'autres protagonistes, officiellement recherchés par la justice malienne, se trouvent toujours dans leur pays sans jamais avoir été réellement inquiétés. Selon notre enquête, ce journaliste n'a pas disparu : il a été détenu au secret et est mort dans des circonstances qui restent à éclaircir. Pour peu qu'ils veuillent la chercher, l'exécutif et la justice malienne ont encore les moyens de connaître la vérité. »

Arnaud Froger
Responsable du bureau d'investigation de RSF

Dans son jugement rendu jeudi 20 février 2025, la 17e chambre du tribunal judiciaire de Paris a relaxé **Arnaud Froger**, responsable du bureau investigation de RSF, des faits de diffamation imputés par Karim Keïta, ancien président de la commission Défense de l'assemblée nationale du Mali, poursuivi dans son pays pour son rôle présumé dans la disparition du [journaliste Birama Touré en 2016](#). Relevant "l'imprécision des imputations" et leurs "contradictions intrinsèques", le tribunal a déclaré la nullité de cette [plainte](#).

Depuis sept ans, RSF enquête minutieusement pour tenter de lever le voile sur la disparition de Birama Touré, journaliste au *Sphinx*, un hebdomadaire d'investigation très réputé, survenue dans la soirée du 29 janvier 2016 à Bamako. Il aura fallu plusieurs années de travail et de recouplements avant d'être en mesure de publier, pour la première fois, le 7 juillet 2021, le [premier volet](#) de notre enquête. Un an après la chute du régime d'Ibrahim Boubacar Keïta, la justice malienne venait alors d'émettre un mandat d'arrêt international à l'encontre de son fils, Karim Keïta, pour son rôle présumé dans la disparition du reporter.

À ce moment de l'histoire, RSF est en mesure d'établir trois faits : l'enquête préliminaire sur la mort de Birama Touré, menée par la gendarmerie avait été complètement bâclée et orientée dans le sens d'une disparition volontaire ne reposant sur aucun élément factuel et ressemblant à un écran de fumée ; le journaliste enquêtait sur Karim Keïta au moment de sa disparition ; et, selon plusieurs témoignages, il a été détenu au secret et est très probablement mort dans les geôles des services de renseignement maliens en lien avec le sujet sur lequel il travaillait.

Des assassins présumés promus et décorés

Quelques mois plus tard, après une nouvelle enquête de terrain à Bamako, de nouveaux témoins confirment à RSF la détention au secret du journaliste. L'un d'entre eux fournit des détails précis sur la mort du journaliste et la sortie de son corps de la prison. D'autres sources, dont l'une très proche de l'enquête, précisent que le journaliste travaillait sur une vaste affaire de détournement de fonds impliquant Karim Keïta. Ces nouvelles révélations sont alors publiées et exposées dans une [vidéo](#) le 3 février 2022. C'est cette vidéo qui a fait l'objet de la plainte en diffamation déposée par Karim Keïta et ses conseils. Sollicités, ces derniers n'avaient pas souhaité nous répondre. Deux autres journalistes -**Adama Dramé**, directeur de publication du *Sphinx*, à [Bamako](#), et **Vincent Hugeux**, ex grand reporter de *L'Express* à [Paris](#)- ayant enquêté sur cette affaire avaient déjà été poursuivis par Karim Keïta et innocentés par la justice.

Il y a un an, en janvier 2024, RSF révélait aussi les graves entraves à la justice et à la manifestation de la vérité exercées par la junte malienne au pouvoir dans cette affaire, celle-ci ayant ignoré à au moins quatre reprises les demandes de mise à disposition par la justice malienne de plusieurs militaires inculpés pour leur rôle présumé dans la disparition et le meurtre du journaliste. Non seulement ces militaires sont encore en liberté, mais, comme nous l'[exposions](#), certains sont toujours en service, ont été nommés ou promus à des postes prestigieux, voire même décorés. Le colonel Cheick Oumar N'Diaye, l'un des principaux responsables des services de renseignement maliens à l'époque des faits, occupait même, au moment de cette publication, un poste de conseiller au ministère de la Défense, celui-là même qui est censé donner son accord pour le mettre à disposition de la justice de son pays. Une situation relevant d'un conflit d'intérêts majeur.

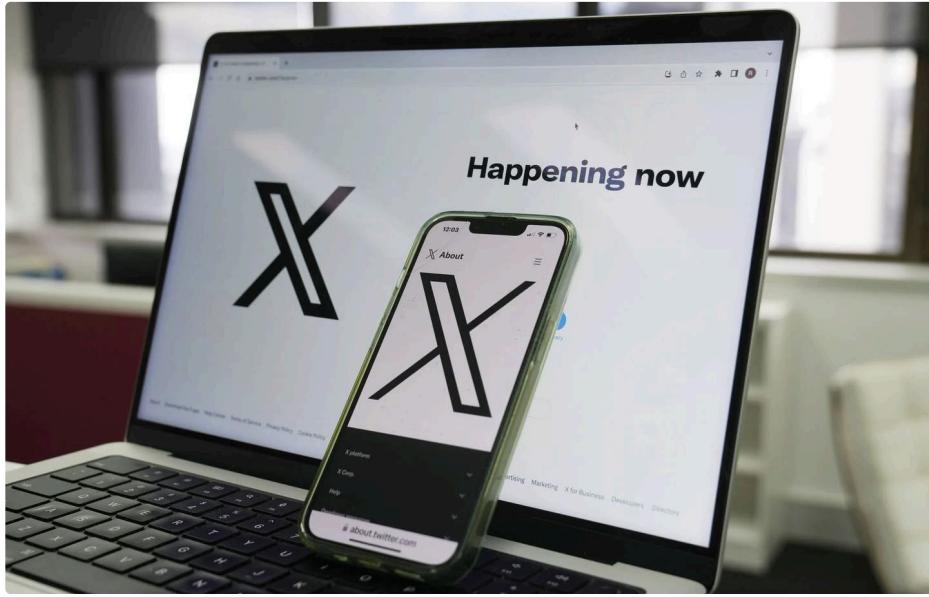
Publié le 21.02.2025

Afrique Mali Cadre légal et justice Violences contre les journalistes

Actualité Journaliste d'investigation

« X » : RSF porte plainte en France contre le réseau social pour « fausses informations »

DIFFAMATION · L'ONG poursuit la société américaine pour avoir relayé une vidéo diffamatoire la visant



À l'origine du conflit, une vidéo présentant RSF « comme l'auteur d'une prétendue étude sur les penchants nazis de militaires ukrainiens » - R. Rycroft

O. M. avec AFP

Publié le 14/11/2024 à 16h19

2

Ecouter cet article « X » : RSF porte plainte en France contre le réseau social pour « fau:

00:00

1

C a ne passe pas pour Reporters sans frontières (RSF), victime d'une opération de désinformation sur X (ex-Twitter) et qui a annoncé porter plainte, en France, contre le réseau social d'Elon Musk, l'accusant d'« inaction délibérée » et de « complicité » face à des « contenus diffamants ».

Les +
lus

Les + lus By the
Web

1

DYNASTIE

Ces « filles et fils de » qui marchent déjà dans les pas de leurs parents

2

TRAÇABILITÉ

Pourquoi Darmanin propose-t-il de supprimer les pièces et billets en France ?

3

BUSINESS FIRST

Avec Donald Trump, « la Maison-Blanche est devenue une machine à cash »

Voir les articles les + lus

Ailleurs sur le Web

Programme Ecologique | Sponsorisé

Normandie: Voici l'astuce pour avoir des panneaux solaires sans payer l'installation !

Purebreak | Sponsorisé

Les 12 Coups de Midi : de la triche ? Un internaute dévoile qu'Emilien répond aux mêmes questions, "Mise en scène bien rodée"



À lire aussi

RSF attaque le réseau social X pour « diffamation et fausses informations »

L'ONG poursuit la société du milliardaire américain « pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles, atteinte à la représentation de la personne, usurpation d'identité et complicité dans la commission de ces deux dernières infractions », selon un communiqué publié au soir du mercredi 13 novembre 2024.

Une vidéo « blanchie » par la Russie

À l'origine du conflit, une vidéo découverte fin août 2024, « frauduleusement estampillée BBC » et présentant RSF – via son logo, sa charte graphique et l'image d'un de ses dirigeants – « comme l'auteur d'une prétendue étude sur les penchants nazis de militaires ukrainiens ».

Mi-septembre, l'ONG « a révélé comment l'État russe », en guerre contre l'Ukraine, « avait blanchi cette fausse information », relayée principalement sur X et Telegram et comptant à l'époque « près d'un demi-million de vues », rappelle-t-elle.

Un recours resté lettre morte

S'appuyant sur le mécanisme mis en place par X en vertu du règlement européen sur les services numériques (DSA), RSF a « effectué une dizaine de signalements concernant les principaux comptes ayant participé à sa diffusion »... en vain.

« Aucune de nos requêtes n'a abouti au retrait des contenus.

À lire aussi

[RSF attaque le réseau social X pour « diffamation et fausses informations »](#)

En parallèle de sa [plainte](#) en France, RSF a également « fourni » son témoignage et d'autres éléments à la [Commission européenne](#), qui a ouvert une « enquête formelle » contre le réseau X pour des manquements présumés en matière de modération des contenus et de transparence en décembre 2023.

Le désamour de la presse

Le quotidien espagnol *La Vanguardia*, basé à [Barcelone](#), a annoncé jeudi 14 novembre 2024 qu'il ne publierait plus de contenus sur ce « réseau de désinformation » au lendemain d'une [annonce similaire du quotidien britannique *The Guardian*](#).

Sur un autre sujet, celui des droits voisins du [droit d'auteur](#), plusieurs journaux français, dont [Le Figaro](#), [Le Monde](#) et [Le Parisien](#), ainsi que l'AFP, ont également annoncé mardi poursuivre X en justice pour l'utilisation non rémunérée de leurs contenus.

[Notre dossier « RSF »](#)

Pour rappel, [Elon Musk](#), promoteur d'une vision radicale de la [liberté d'expression](#), rejetant toute forme de censure, a racheté Twitter pour 44 milliards de dollars en 2022. Fervent soutien de [Donald Trump](#), il vient d'être nommé par le président élu américain à la tête d'une commission chargée de tailler dans la [dépense publique](#).

À lire aussi

BOYCOTT

Le journal britannique « *The Guardian* » ne publiera plus ses contenus sur X



ÇA PRESSE !

L'AFP et plusieurs journaux attaquent le réseau social X en justice



High-Tech

By the Web

RSF

Twitter (X)

Vidéo

>

Normandie: Voici l'astuce pour avoir des panneaux solaires sans payer l'installation !

Programme Ecologique | Sponsorisé

À lire aussi

[RSF attaque le réseau social X pour « diffamation et fausses informations »](#)

Désinformation : RSF porte plainte en France contre X d'Elon Musk

SUD OUEST sudouest.fr/economie/reseaux-sociaux/desinformation-rsf-porte-plainte-en-france-contre-x-d-elon-musk-22150406.php

sudouest.fr avec AFP

November 14, 2024



RSF poursuit la société du milliardaire américain « pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles, atteinte à la représentation de la personne, usurpation d'identité et complicité »

L'ONG Reporters sans frontières (RSF), victime d'une opération de désinformation sur X (ex-Twitter), a annoncé porter plainte en France contre le réseau social d'Elon Musk, l'accusant d'« inaction délibérée » et de « complicité » face à des « contenus diffamants ».

RSF poursuit la société du milliardaire américain « pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles, atteinte à la représentation de la personne, usurpation d'identité et complicité dans la commission de ces deux dernières infractions », selon un communiqué publié mercredi soir.

À l'origine du conflit, une vidéo découverte fin août, « frauduleusement estampillée BBC » et présentant RSF - via son logo, sa charte graphique et l'image d'un de ses dirigeants - « comme l'auteur d'une prétendue étude sur les penchants nazis de militaires ukrainiens ».

Mi-septembre, l'ONG « a révélé comment l'État russe », en guerre contre l'Ukraine, « avait blanchi cette fausse information », relayée principalement sur X et Telegram et comptant à l'époque « près d'un demi-million de vues », rappelle-t-elle.

S'appuyant sur le mécanisme mis en place par X en vertu du règlement européen sur les services numériques (DSA), RSF a « effectué une dizaine de signalements concernant les principaux comptes ayant participé à sa diffusion », en vain. « Aucune de nos requêtes n'a abouti au retrait des contenus diffamant notre organisation », s'indigne l'ONG, qui bénéficie pourtant d'un « compte premium » (payant) sur X.

Des médias fuient

En parallèle de sa plainte en France, RSF a également « fourni » son témoignage et d'autres éléments à la Commission européenne, qui a ouvert une « enquête formelle » contre le réseau X pour des manquements présumés en matière de modération des

contenus et de transparence en décembre 2023.

Jeudi, le quotidien espagnol La Vanguardia, basé à Barcelone, a annoncé qu'il ne publierait plus de contenus sur ce « réseau de désinformation », au lendemain d'une annonce similaire du quotidien britannique The Guardian.

Elon Musk, promoteur d'une vision radicale de la liberté d'expression, rejetant toute forme de censure, a racheté Twitter pour 44 milliards de dollars en 2022. Fervent soutien de Donald Trump, il vient d'être nommé par le président élu américain à la tête d'une commission chargée de tailler dans la dépense publique.

Sur un autre sujet, celui des droits voisins du droit d'auteur, plusieurs journaux français, dont Le Figaro, Le Monde et Le Parisien, ainsi que l'AFP, ont également annoncé mardi poursuivre X en justice pour l'utilisation non rémunérée de leurs contenus.

Diffusion de fausses informations : Reporters sans frontières porte plainte contre le réseau social X

Par Le Figaro avec AFP

Le 15 novembre 2024

Twitter RSF



La Commission européenne a également ouvert une enquête sur la base des signalements de RSF. *pitipat/stock.adobe.com*

L'ONG affirme que le réseau social d'Elon Musk n'a pas agi malgré ses signalements de comptes relayant une fausse vidéo la concernant.

L'ONG Reporters sans frontières (RSF), victime d'une opération de désinformation sur X (ex-Twitter), a annoncé porter plainte en France contre le réseau social d'Elon Musk, l'accusant d'«inaction délibérée» et de «complicité» face à des «contenus diffamants». RSF poursuit la société du milliardaire américain «pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles, atteinte à la représentation de la personne, usurpation d'identité et complicité dans la commission de ces deux dernières infractions», selon un communiqué publié ce mercredi 13 novembre.

À l'origine du conflit, une vidéo découverte fin août, «*frauduleusement estampillée BBC*» et présentant RSF - via son logo, sa charte graphique et l'image d'un de ses dirigeants - «*comme l'auteur d'une prétendue étude sur les penchants nazis de militaires ukrainiens*». Mi-septembre, l'ONG «*a révélé comment l'État russe*», en guerre contre l'Ukraine, «*avait blanchi cette fausse information*», relayée principalement sur X et Telegram et comptant à l'époque «*près d'un demi-million de vues*», rappelle-t-elle.

C'est quoi Bluesky, ce réseau social qui veut...

Le Figaro



Une «enquête formelle» de la Commission européenne

S'appuyant sur le mécanisme mis en place par X en vertu du règlement européen sur les services numériques (DSA), RSF a «*effectué une dizaine de signalements concernant les principaux comptes ayant participé à sa diffusion*», en vain. «*Aucune de nos requêtes n'a abouti au retrait des contenus diffamant notre organisation*», s'indigne l'ONG, qui bénéficie pourtant d'un «*compte premium*» (payant) sur X.

En parallèle de sa plainte en France, RSF a également «*fourni*» son témoignage et d'autres éléments à la Commission européenne, qui a ouvert une «*enquête formelle*» contre le réseau X pour des manquements présumés en matière de modération des contenus et de transparence en décembre 2023.

Elon Musk, promoteur d'une vision radicale de la liberté d'expression, rejetant toute forme de censure, a racheté Twitter pour 44 milliards de dollars en 2022. Jeudi, le quotidien espagnol *La Vanguardia*, basé à Barcelone, a annoncé qu'il ne publierait plus de contenus sur ce «*réseau de désinformation*», au lendemain d'une annonce similaire du quotidien britannique *The Guardian*.

La rédaction vous conseille



Nous appelons à l'arrêt du massacre des journalistes palestiniens à Gaza !

X

[Signer la pétition](#)[CADRE LÉGAL ET JUSTICE](#) [ESPACE NUMÉRIQUE ET DÉMOCRATIE](#) [PLAIDOYER](#)

RSF porte plainte contre X (ex-Twitter) pour diffusion de fausses informations et usurpation d'identité



ORGANISATION :
RSF
RSF_Inter

Après avoir révélé une opération de désinformation visant Reporters sans frontières (RSF), notre organisation a effectué une dizaine de signalements concernant les principaux comptes ayant participé à sa diffusion sur le réseau social X. Aucun contenu n'ayant été retiré, l'ONG poursuit la société d'Elon Musk devant la justice française pour diffusion de fausses nouvelles, atteinte à la représentation de la personne, usurpation d'identité et complicité dans la commission de ces deux dernières infractions. RSF poursuit également l'auteur du

premier post identifié ayant relayé cette vidéo sur ce réseau social pour diffamation.

L'inaction délibérée de X dans la lutte contre la désinformation est-elle pénalement répréhensible ? Relève-t-elle d'une forme de complicité vis-à-vis de ceux qui cherchent à manipuler le débat public ? Saisie de "l'[affaire de la fausse vidéo RSF](#)", la justice française a l'occasion de répondre à ces questions brûlantes et d'établir les responsabilités de la société dirigée par Elon Musk. Dans ce dossier qui illustre l'absence de modération laissant libre cours à la désinformation devenue endémique sur X, l'organisation est représentée par l'avocat Emmanuel Daoud et son équipe du cabinet Vigo.

Fin août, après avoir découvert qu'une vidéo, frauduleusement estampillée *BBC*, présentait RSF comme l'auteur d'une prétendue étude sur les penchants nazis de militaires ukrainiens, notre organisation a révélé comment l'État russe, *via* son ministère des Affaires étrangères et deux de ses ambassades à l'étranger, avait [blanchi](#) cette fausse information.

La vidéo, qui utilise le logo, la charte graphique de RSF, ainsi que l'image du directeur du plaidoyer de l'organisation, a été largement diffusée et reprise, principalement sur X et Telegram, atteignant près d'un demi-million de vues le 13 septembre, au moment de la publication de l'[enquête](#) menée par RSF.

RSF, qui bénéficie d'un compte Premium sur X, a effectué dix signalements pour diffamation contre les publications ayant le plus contribué à diffuser ou amplifier cette désinformation, en utilisant le mécanisme mis en place par la plateforme en vertu du Règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act, DSA). Après une première série de refus et de demandes d'informations complémentaires, auxquelles nous avons répondu, aucune de nos requêtes n'a abouti au retrait des contenus diffamant notre organisation et l'un de ses directeurs, usurpant leur identité et portant atteinte à leur représentation.

"En refusant de supprimer les contenus qu'elle sait faux, pour en avoir été dûment informée par nos soins, X se rend complice de la désinformation qui circule sur sa plateforme. Elle met aujourd'hui à disposition de ceux qui propagent le faux, cherchent à tromper et manipuler les opinions publiques, un

arsenal de moyens et une visibilité exceptionnels tout en assurant une parfaite impunité à leurs auteurs. Il est temps pour X de rendre des comptes. Le juge est l'ultime recours contre la désinformation et la propagande de guerre portées par le réseau 'muskien' dont nous sommes les victimes.

Antoine Bernard

Directeur du plaidoyer et de l'assistance de RSF

"Les poursuites engagées ont pour objet de rappeler à un réseau social aussi puissant que X (ex-Twitter) et à leurs dirigeants qu'ils peuvent voir leur responsabilité pénale engagée s'ils servent de support, en connaissance de cause, et donnent les moyens à leurs auteurs de diffuser de fausses nouvelles, d'usurper l'identité, de porter atteinte à la représentation de personnes et de se livrer à la diffamation, faits constitutifs de délits et sanctionnés par le Code pénal français. Dans le contexte du crime d'agression et de la propagande criminelle de la Russie contre l'Ukraine et les Ukrainiens – avec son lot de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – l'impunité dont se prévaut le réseau social X doit être combattue par le droit et sanctionnée par la justice française dès lors que les délits graves dénoncés sont matériellement établis.

Emmanuel Daoud

Avocat de RSF

Les réponses fournies par X à nos différents signalements avaient tout l'air de messages automatiques, laissant penser que nos requêtes n'avaient même pas fait l'objet d'un traitement humain. Prenant la plateforme à son propre jeu, RSF a interrogé Grok, le chatbot d'intelligence artificielle mis en service par l'une des sociétés d'Elon Musk et ayant accès en temps réel aux données de X, au sujet de "Patricia", le premier compte ayant diffusé la vidéo contenant de fausses informations sur notre organisation. L'outil avait alors indiqué que des posts de ce compte avaient déjà fait l'objet de signalements pour leur contenu "controversé et provocateur" ou pour des comportements "inappropriés ou haineux". Le post de Patricia n'a pas été retiré, et elle continue à tweeter, qualifiant régulièrement les Ukrainiens de "nazis" ou de "barbares". L'injure semble ici traitée de la même manière que la désinformation. Tapis rouge.

Parallèlement à la procédure intentée en France, RSF a également fourni à la Commission européenne – qui a ouvert une procédure contre la plateforme X le 18 décembre 2023 – son témoignage, les éléments de son enquête relatifs à cette vidéo, ainsi que le détail des signalements effectués. Lors de son audition, RSF a souligné l'inefficacité totale, dans cette affaire, du mécanisme mis en place par X en vertu du Règlement européen sur les services numériques, ainsi que le caractère trompeur des coches bleues censées garantir une forme de transparence et d'authenticité sur les comptes. RSF, qui bénéficie de cette coche, a écrit à X pour signaler des contenus mensongers attribués à l'organisation. Ces contenus ont pourtant été maintenus en ligne, y compris sur des comptes certifiés et signalés…

Depuis le mois de juillet, RSF a déjà été victime à trois reprises de vidéos utilisant sa notoriété, son image et celle de certains de ses représentants pour diffuser de fausses informations sur les réseaux sociaux, reprenant le narratif de guerre du Kremlin.

Publié le 13.11.2024

Cadre légal et justice

Espace numérique et démocratie

Plaidoyer

Plaidoyer

Contentieux et action juridique

Espace numérique

Plateformes